

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du Mardi 19 avril 2016

sous la présidence de Monsieur Serge JUNG, Maire.

Les membres du Conseil Municipal,
Vu le procès-verbal de la séance précédente,
Approuvent dans les formes et rédaction proposées ce procès-verbal, et procèdent à sa signature.

Nombre de conseillers présents : 13

Membres absents : MM. Olivier SCHAAL et Yvan SCHEECK

POINT 1 : ECOLE PRIMAIRE : PROJET

Afin de finaliser notre réflexion sur le projet de construction d'une nouvelle école, le conseil a émis le souhait de chiffrer la réhabilitation du bâtiment existant de l'école primaire.

Pour la présentation de ces éléments, nous avons invité l'architecte retenu, Monsieur Dominique Dieffenbacher, et la directrice actuelle de l'école, Madame Jutta Robert dans le but de nous développer et de nous présenter leurs points de vue sur le projet.

Monsieur Dieffenbacher présente le chiffrage de la réhabilitation qui ne comportera pour le prix que deux salles de classe. Pour coller au projet d'une construction nouvelle, il faudrait rajouter une aile permettant la réalisation de deux classes supplémentaires. La configuration et les coûts rendent cette opération peu appropriée.

Madame Robert nous parle du fonctionnement actuel de son école, et nous présente son vif intérêt pour le nouveau projet qui permettra à l'équipe enseignante de fonctionner dans les conditions idéales.

Après avoir entendu les explications des différents intervenants, le Maire demande un tour de table des conseillers.

LE CONSEIL

Après délibération

A l'unanimité

DECIDE

- de retenir définitivement le principe de la construction d'une nouvelle école regroupant 4 salles de classe, sur le site actuel,
- de charger le Maire de démarrer les démarches et de signer tous documents s'y rapportant.

POINT 2 : O.N.F. : ETAT DE PREVISION DES COUPES DE BOIS 2016 - PROGRAMME D' ACTIONS 2016

L'Adjoint STADELWIESER, en charge de la forêt communale, présente aux conseillers les prévisions de coupes de bois estimées par les services de l'O.N.F. pour l'année 2016 et le programme d'actions.

Il détaille les recettes et les dépenses estimées :

Recettes (parcelles 12 et 13)

- coupes de bois d'œuvre + houppiers + vente sur pieds
3.144,00 euros

Dépenses (parcelles 7-8-9-18-19)

- Dépenses d'exploitation, abattage, débardage, entretien, travaux de maintenance, sylvicoles ...
4.260,00 euros

Bilan Net Prévisionnel : - 1.116,00 euros

LE CONSEIL

Après délibération

A l'unanimité

DECIDE

- d'approuver le détail des prévisions de coupes de bois de l'O.N.F. pour l'année 2016 ainsi présenté,

POINT 3 : FONDS DE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES PERISCOLAIRES - REVERSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ERSTEIN

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les dispositions de l'article 67 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République, relatif à la création du fonds contribuant au développement d'une offre d'activités périscolaires au bénéfice des élèves des écoles maternelles et élémentaires dont les enseignements sont répartis sur neuf demi-journées par semaine,

Vu le décret n° 2013-705 du 2 août 2013 définissant les modalités de gestion de ce fonds et l'arrêté du même jour fixant des aides du fonds,

Considérant que la commune de Schaeffersheim va percevoir, au titre de ce fonds de soutien, une dotation de 50 euros par élève pour l'année scolaire 2015-2016, soit une somme totale de 5350 euros, pour 107 élèves inscrits,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2012, actant le transfert à la Communauté de Communes du Pays d'Erstein de la compétence « organisation et développement du service périscolaire, hors bâtiments : de l'accueil du matin à l'accueil du soir, y compris la pause méridienne, y compris les mercredis et vacances scolaires hors vacances scolaires d'été »,

Considérant que la modification des horaires scolaires décidée par la commune a eu pour conséquence la nécessaire adaptation des services périscolaires, augmentant les temps d'accueil et le coût de ces services,

LE CONSEIL

Après délibération

A l'unanimité

DECIDE

- de reverser à la Communauté de Communes du Pays d'Erstein l'intégralité de la dotation perçue par la commune au titre du fonds de soutien au développement des activités périscolaires, pour l'année scolaire 2015-2016, soit une somme de 5350 euros.

POINT 4 : ACHAT DE PARCELLES POUR LA REALISATION D'UN LOTISSEMENT COMMUNAL et CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ECOLE : MISE EN PLACE D'UN PRET BANCAIRE

Le Maire informe les conseillers de la nécessité de mettre en place un prêt bancaire de 2.500.000,00 euros à court terme pour le financement de l'achat des terrains devant accueillir le futur lotissement communal et la construction d'une nouvelle école primaire.

Celui-ci sera remboursé en partie au fur et à mesure de la vente des parcelles constructibles.

Après avoir contacté plusieurs banques, trois offres sont parvenues en Mairie.

Il détaille les propositions du Crédit Mutuel « Plaine de l'Ill » à Erstein, du Crédit Agricole et de la Caisse d'Epargne.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A l'unanimité

DECIDE

- de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne pour un prêt de 2.500.000,00 euros sur une durée de 3 ans, au taux EURIBOR 3 mois 0,65 %, Commission et frais 0,10 % en sus,
- de charger le Maire de signer tous les documents s'y rapportant.

The image shows several handwritten signatures in black and blue ink, scattered across the lower half of the page. There are approximately 10-12 distinct signatures, some appearing to be initials or full names, representing the council members mentioned in the text above.